

VD_FINDINFO Plainte / 2019 / 32 vom 5. August 2019

VD Tribunal cantonal, 2019-08-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_Plainte___2019___32

FR: VD_FINDINFO Plainte / 2019 / 32 du 5 août 2019

IT: VD_FINDINFO Plainte / 2019 / 32 del 5 agosto 2019

Regeste

POURSUITE EN RÉALISATION DE GAGE, GAGE IMMOBILIER, LOYER, MISE
SOUS RÉGIE | 806 CC, 152 LP, 17 LP

Erwägungen

E. 14

septembre 2018. C'est donc à juste titre que l'office a donné suite à la requête d'extension du gage qui lui a été présentée par la L. _____ le 10 octobre 2018 en adressant au recourant, le lendemain, l'avis au propriétaire de l'immeuble au sujet de l'encaissement des loyers et fermages et que la plainte déposée par ce dernier à l'encontre de cet avis a été rejetée. 3. En conclusion, le recours doit être rejeté. L'arrêt est rendu sans frais (art. 20a ch. 5 LP), ni dépens (art. 62 al. 2 OELP [ordonnance sur les émoluments perçus en application de la LP ; RS 281.35]).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.